

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA FORMATION DES OFFICIELS NATATION COURSE

	Chronométrateur	Juge	Starter	Juge-arbitre
Préalable	Licencié FFN pour la saison en cours.	Licencié FFN pour la saison en cours.	Licencié FFN pour la saison en cours.	Licencié FFN pour la saison en cours.
Postes dans le jury	Chronométrateur Juge à l'arrivée	Chronométrateur & Ch. en chef Juge à l'arrivée Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage	Chronométrateur & Ch. en chef Juge à l'arrivée Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage Starter	Chrono & Ch. en chef & Juge à l'arrivée Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage Starter Superviseur Juge-arbitre
Conditions	Avoir 14 ans révolus le jour de l'examen pratique.	Avoir 16 ans révolus le jour de l'examen écrit. Avoir effectué au moins trois réunions avec le titre de chronométrateur Être titulaire de l'attestation de « sensibilisation au Gestes qui Sauvent » (e)	Avoir 16 ans révolus. Avoir le titre de juge.	Avoir 18 ans révolus le jour de l'examen écrit. Avoir le titre de juge depuis au moins deux saisons, et avoir participé au jury d'au moins 8 réunions sur chacune des deux dernières saisons. Avoir également le titre de starter.
Formation théorique	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.
Examen écrit ou test de connaissance	Aucun. Test de connaissance en fin de formation (non éliminatoire).	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique.	Aucun.	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique.
Validité de l'examen écrit		Un an jour pour jour à la date de l'examen.		Un an jour pour jour à la date de l'examen.
Validation(s) pratique(s)	- Chronométrage (a) - Juge à l'arrivée (b)	- Juge aux virages côté virages (b) - Juge aux virages côté départs (b) - Juge de nage (c) (*) A titre exceptionnel, commencer par les épreuves « chrono » + Juge à l'arrivée	- Starter (c)	- Supérieur (b) - Juge-arbitre (d)
Formation continue	- Aucune.	- Obligatoire au moins une saison sur deux et à chaque changement important des règlements.	- De par son titre de juge, obligatoire au moins une saison sur deux et à chaque changement important des règlements.	- Obligatoire au moins une saison sur deux et à chaque changement important des règlements.